

De : *Inter CFDT Thales*

A : *M. Clément DE VILLEPIN*
M. Pierre GROISY

Copie : *Intercentres CFE-CGC, CFTC & CGT*

Objet : Négociation Annuelle Obligatoire 2021 et suivantes

Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines de Thales, Monsieur le Directeur des Relations Sociales Thales en France

La dernière Négociation Annuelle Obligatoire, dans son volet rémunération, s'est déroulée dans les différentes entités du Groupe Thales en France dans un cadre extrêmement contraint par les règles contenues dans la note d'application du cadrage de la politique salariale.

Voici les principales observations qui en découlent :

- **Remarque 1 :** Si la modération salariale conjoncturelle et ponctuelle pouvait être comprise, l'instauration de la non rétroactivité *sine die* pose problème : en effet, cette mesure implique une perte continue et croissante de revenu chaque année, qui se monte en 2021 à 18 millions d'euros pour les 44500 salariés de France (chiffre Workday) pour une politique salariale de 1,5%.
- **Remarque 2 :** le fait que « *Les augmentations individuelles mises en œuvre devront être suffisamment représentatives pour les bénéficiaires* » mène, balistiquement, à une sélectivité importante et a conduit à une politique salariale non transparente, incomprise par les salariés et donc perçue comme inique. Cette méthode a montré par ailleurs ses effets désastreux à moyen terme, notamment par le découragement des salariés qui en sont exclus.
- **Remarque 3 :** il est fait mention de la solidarité des LR12 vis-à-vis des autres salariés, se traduisant dans l'écrit par un gel de leur politique salariale 2021. Qu'en a-t-il réellement été dans les faits ? De plus, la masse salariale des LR12 n'ayant pas été incluse dans la masse salariale globale, cela abaisse mécaniquement le montant total à répartir entre les salariés.
- **Remarque 4 :** la précision des contraintes, contenues dans cette lettre de cadrage, amène les négociateurs syndicaux des entités juridiques à n'avoir quasiment aucune marge de négociation, mais seulement un mandat de communication. Ce point remet en cause la notion même de dialogue social dans ces mêmes entités, décrédibilise les interlocuteurs des organisations syndicales ainsi que ceux de la Direction et nie leur niveau de responsabilité.

La politique salariale appliquée par la Direction comporte plusieurs ambiguïtés :

- l'affichage d'un taux de 1,5% pour une politique salariale 2021, appliquée en milieu d'année, conduisant à un taux d'augmentation effectif réellement appliqué sur l'année divisé par 2 ;

- la possible nouvelle norme de non-rétroactivité au 1^{er} janvier ;
- et la volonté de garantir des taux « *suffisamment significatifs* », entraînant de fait une sélectivité privant nombre de salariés de réévaluation de leur salaire jusqu'en juillet 2022, soit au moins 18 mois.

Cela nous semble constituer une nouvelle donne salariale.

La mise en œuvre de cette nouvelle donne, à un moment aussi spécifique, en profitant d'une période de difficulté d'expression normale du corps social, est ressenti comme un mauvais coup prémédité porté au contrat social. Elle porte atteinte aux valeurs du Groupe et à la cohésion des salariés. Mais les salariés ne sont pas dupes pour autant. Du point de vue des salariés, le sentiment que la Direction a profité de ce moment de crise pour attaquer leur rémunération est très fort.

Pour conclure, la CFDT vous demande :

- ▶ que la rétroactivité des augmentations soit rétablie au 1^{er} janvier à partir de 2022 ;
- ▶ que la forte sélectivité des augmentations soit abandonnée ;
- ▶ que les sommes économisées par « solidarité » bénéficient effectivement aux salariés en les intégrant aux budgets et en les allouant à des mesures sociales négociées ;
- ▶ que tous les négociateurs retrouvent des marges raisonnables de négociation, adaptées au contexte local dans un esprit collectif de solidarité.

Soucieux de conserver un corpus de règles fortes garantissant le socle social et dans l'attente de votre réponse, les élus et représentants CFDT vous adressent, Messieurs, leurs salutations syndicales.

Pour la CFDT,
Anne Cognieux – Secrétaire Inter CFDT Thales

